



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4529

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "Lyon Haidong Gumdo" Lyon 2e pour la participation du club au 34e Festival International des Arts Martiaux à l'AccorHotel Arena le 23 mars 2019

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2019/4529 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON HAIDONG GUMDO" LYON 2E POUR LA PARTICIPATION DU CLUB AU 34E FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS MARTIAUX A L'ACCORHOTEL ARENA LE 23 MARS 2019 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 2011, l'association Lyon Haidong Gumdo propose des cours pour enfants et pour adultes de sabre traditionnel coréen. Il puise ses racines dans les techniques développées par les guerriers d'un des Trois Royaumes de Corée entre le I^{er} siècle avant J.-C. et le VI^e siècle après J.-C.

L'association compte une centaine d'adhérents dont 40% sont des femmes. Elle est dirigée par une présidente et une vice-présidente, toutes deux ceintures noires. L'entraînement y est mixte et sans distinction de niveau ou d'âge. La pratique de ce sport, comme la gouvernance de l'association, est fondée sur des valeurs de partage et de transmission.

Le Lyon Haidong Gumdo souhaite développer la pratique des arts martiaux par les femmes, notamment à travers un évènement annuel, le séminaire des arts martiaux au féminin. Il s'agit d'une journée gratuite, ouverte à toutes et à tous, pour découvrir le Haidong Gumdo, le Kung Fu ou encore le Karaté à travers un enseignement féminin.

L'association Lyon Haidong Gumdo a été sélectionnée pour participer au 34^e Festival International des Arts Martiaux qui se tiendra à l'AccorHotels Arena le 23 mars 2019. L'association représentera le Sabre Coréen lors de ce rendez-vous qui rassemble chaque année 10 000 spectateurs. Si d'ordinaire ce sont les maîtres qui présentent leur discipline, 20 élèves du club lyonnais réaliseront une démonstration aux côtés de Franck Dominé, instructeur du Lyon Haidong Gumdo et expert de la Fédération européenne de Haidong Gumdo.

Si la pratique du Haidong Gumdo est courante en Europe, elle est en plein essor en France, notamment grâce au dynamisme du club lyonnais qui fait maintenant référence à l'échelle nationale.

Le budget prévisionnel de ce déplacement et de sa préparation s'élève à 6 700 €, une dépense importante pour le club. L'association Lyon Haidong Gumdo a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière de 2 000 €.

Il est donc proposé qu'une subvention de 2 000 € lui soit allouée.

Par ailleurs, elle ne perçoit pas de subvention annuelle de fonctionnement de la part de la Ville de Lyon.

Vu l'avis du Conseil **du 2^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 2 000 € est allouée à l'association Lyon Haidong Gumdo pour son déplacement au 34^e Festival International des Arts Martiaux de l'AccorHotels Arena.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPAMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT